VILLE DE DAX

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU

05 OCTOBRE 2023

A 18H30

SOMMAIRE

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation des procès-verbaux des séances du 15 JUIN 2023 et du 20 JUILLET 2023,
- Compte rendu de Monsieur le Maire sur les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil,
- Communications

1 - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATION DES MEMBRES — Page 9
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

2 - COMMISSIONS MUNICIPALES THÉMATIQUES : MODIFICATION DES MEMBRES — Page 9
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

3 - COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES CENTRES DE LOISIRS : MODIFICATION DES MEMBRES — Page 11
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

4 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : MODIFICATION DES MEMBRES — Page 11
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

5 - ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES – CONSEILS D'ÉCOLE : MODIFICATION DES MEMBRES — Page 11
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

6 - ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE : MODIFICATION DES MEMBRES — Page 12
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

7 - INSTALLATION DE COMPENSATIONS ÉCOLOGIQUES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES PAR LA VILLE DE DAX A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DAX — Page 12
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

8 - ACTION COEUR DE VILLE : AVENANT 2023-2026 — Page 13
Rapporteur : M. Grégory RENDE

9 - OUVERTURES DOMINICALES 2024 — Page 20
Rapporteur : M. Grégory RENDE

10 - MUSÉE DE BORDA : ACQUISITIONS — Page 21
Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE

11 - MUSÉE DE BORDA : PROGRAMME DE TRAVAUX ET INVESTISSEMENT — Page 22
Rapporteur : Mme Martine LABARCHEDE

12 - ESPACE MULTIFONCTIONS ROSA DE SOUSA : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE Page 23
Rapporteur : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

13 - VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE DAX AU SEIN DU CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DES LANDES Page 27
Rapporteur : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

14 - CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS DONT LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE : SIGNATURE AVENANT Page 28
Rapporteur : Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

15 - CONCOURS DE DECORATION DE SAPINS DE NOEL 2023 Page 29
Rapporteur : M. Amine BENALIA BROUCH

16 - DÉCISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2023 Page 31
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

17 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2023 : MISE A JOUR Page 33
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

18 - TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR Page 33
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

19 - MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX AUPRÈS DE CLUBS SPORTIFS Page 34
Rapporteur : M. Julien DUBOIS

20 - PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION D'AGENTS Page 34
Rapporteur : M. Guillaume LAUSSU

21 - ÉTAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS ANNÉE 2024 Page 35
Rapporteur : Mme Martine ERIDIA

22 - CONVENTION D'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) : AVENANT N°2 Page 36
Rapporteur : M. Alexis ARRAS

23 - CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT : CAUE DES LANDES Page 38
Rapporteur : M. Alexis ARRAS

24 - BILAN DE CLÔTURE DE LA ZAC DES BORDS DE L'ADOUR Page 39
Rapporteur : M. Alexis ARRAS

SÉANCE DU
05 OCTOBRE 2023
à 18H30

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 05 octobre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 27 septembre 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 27 septembre 2023
Nombre de présents	31	
Nombre de pouvoirs	4	Date de publication : 11 octobre 2023
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :
Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. Régis MALARIK, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Didier ZARZUELO.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marylène HENAULT, Mme Fanny MESPLET, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

POUVOIRS :
Mme Marylène HENAULT a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE
Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU,
M. Bruno JANOT a donné pouvoir à M. Yves LOUMÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

NB : *Le nombre de présents et / ou le nombre de suffrages exprimés peut différer d'une délibération à une autre : non participation au vote, retard, arrivée en cours de conseil, sortie en cours de conseil municipal …*

Monsieur le Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais ouvrir cette séance du conseil municipal du 05 octobre 2023. Je vais annoncer les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents. Mylène HENAULT m'a donné pouvoir, Fanny MESPLET a donné pouvoir à Florence PEYSALLE, Pierre STETIN sera en retard, il devrait nous rejoindre après, en attendant son arrivée il a donné pouvoir à Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Isabelle RABAUD-FAVEREAU et Bruno JANOT a donné pouvoir à Yves LOUMÉ. Il nous faut désigner un secrétaire de séance comme d'habitude, c'est Alexis ARRAS me dit-on dans l'oreillette, qui est le plus jeune des conseillers présents. Il sera donc notre secrétaire de séance, puisqu'il vient d'accepter par un hochement de tête significatif. Vous avez reçu les procès-verbaux des séances des 15 juin et 20 juillet 2023, est-ce que ces procès-verbaux appellent des commentaires, des questions, des observations ? Non, alors je vous propose de les adopter.

Pour le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023 :
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité, merci.

Pour le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Adopté à l'unanimité.

Vous avez aussi reçu le compte-rendu des actes que j'ai accompli en exécution des délégations qui me sont confiées :

Recueil des Décisions

N°	Date	Objet	Service
2023-207	10/07/23	22DX010 LOT 4 AVENANT 2 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CRYPTE INEO	COMMANDE PUBLIQUE
2023-208	10/07/23	AVENANT 1 LOT 2 21DX043 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CRYPTE LABORIE	COMMANDE PUBLIQUE
2023-209	12/07/23	ANNULEE	TECHNIQUES
2023-210	13/07/23	INSTITUTION REGIE DE RECETTE ET D'AVANCE POUR LE RECOUVREMENT DE LA VENTE DE PRODUITS COSMETIQUES OU PRODUITS S'Y RATTACHANT	REGIE EAU THERMALE
2023-211	24/07/23	CONCLUSION D'UN CONTRAT POUR L'INTERVENTION DE J.R. LOTH	MUSEE DE BORDA
2023-212	17/07/23	AC21DX013 TELESURVEILLANCE AVENANT N°5 ARENES	SERVICES TECHNIQUES
2023-213	18/07/23	DECISION D'ATTRIBUER LE MARCHE SUBSEQUENT DE SONORISATION FESTIVAL TOROS Y SALSA 2023	COMMANDE PUBLIQUE
2023-214	20/07/23	AC23DX059 CONTROLES PERIODIQUES DES INSTALLATIONS TECHNIQUES	SERVICES TECHNIQUES
2023-215	20/07/23	22DX011 LOT 1 AVENANT 2 PRODUITS COSMETIQUES	COMMANDE PUBLIQUE
2023-216	24/07/23	INHUMATION PERSONNE AVEC RESOURCES CADRAN JEANNE	POPULATION
2023-217	24/07/23	CONTRAT AVEC M. GERVAIS-GRUBO POUR	MUSEE DE BORDA

		CONFERENCE DU 06/10/2023	
2023-218	26/07/23	MARCHE TITRES RESTAURANT VILLE ET CCAS	COMMANDE PUBLIQUE
2023-219	26/07/23	23DX049 RECHERCHE D'ANNONCEURS MAGAZINE MUNICIPAL - DECLARATION SANS SUITE	COMMANDE PUBLIQUE
2023-220	28/07/23	DECISION DE CONCLURE UN ACCORD-CADRE POUR LA REALISATION DE TOURNAGE D'IMAGES	COMMANDE PUBLIQUE
2023-221	31/07/23	MA23DX092 PARTENARIAT PRESSE QUOTIDIENNE TEMPORADA 2023	COMMUNICATION
2023-222	01/08/23	ACHAT CONCESSION BERGERON MICHEL	POPULATION
2023-223	01/08/23	ACHAT COLUMBARIUM OBRY	POPULATION
2023-224	01/08/23	ACHAT CONCESSION NIKITINA	POPULATION
2023-225	01/08/23	ACHAT COLUMBARIUM MOREIRA	POPULATION
2023-226	01/08/23	RENOUVELLEMENT CONCESSION DOUAT	POPULATION
2023-227	01/08/23	ACHAT CONCESSION REVAULT	POPULATION
2023-228	01/08/23	ACHAT CONCESSION MILLIOT	POPULATION
2023-229	01/08/23	ACHAT CONCESSION CADRAN	POPULATION
2023-230	01/08/23	DECISION DE CONCLURE UN AVENANT PORTANT AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM ANNUEL DU LOT 4 DANS LE CADRE DU MARCHE 23DX028	COMMANDE PUBLIQUE
2023-231	04/08/23	DECISION DE RESILIER LE MARCHE 23DX020 RELATIF A LA FOURNITURE DE TAUREAUX DE L'ELEVAGE EL PARRALEJO	COMMANDE PUBLIQUE
2023-232	07/08/23	23DX103 FOURNITURE DE MATERIEL DE MOTOCULTURE	SERVICES TECHNIQUES
2023-233	07/08/23	CONTRAT D'ACHAT DE TAUREAUX GANADERIA EL PILAR TEMPORADA 2023	COMMANDE PUBLIQUE
2023-234	07/08/23	MISE A DISPOSITION TERRAIN FORAIN	FETES
2023-235	09/08/23	REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE CONCESSIONS CIMETIERES ET ETAT-CIVIL – MODIFICATION ENCAISSE	FINANCES
2023-236	09/08/23	REGIE DE RECETTES ET AVANCES POUR LE RECOUVREMENT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX ATELIERS EDUCATIFS, AUX ETUDES SURVEILLEES, A L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE ET A LA RESTAURATION SCOLAIRE – MODIFICATION ENCAISSE	FINANCES

2023-237	17/08/23	22DX044 AVENANT N°2 GESTION STATIONNEMENT PAYANT	COMMANDE PUBLIQUE
2023-238	24/08/23	AC23DX059 CONTROLES PERIODIQUES AVENANT N°1 LOTS 1,2,6	SERVICES TECHNIQUES
2023-239	28/08/23	ABROGEE PAR DECISION 2023-246 EN DATE DU 31/08/2023	COMMANDE PUBLIQUE
2023-240	29/08/23	PRET DE MATERIEL DE SCENOGRAPHIE A HERM	MUSEE DE BORDA
2023-241	29/08/23	PRET DE MATERIEL DE SCENOGRAPHIE A SOORTS-HOSSEGOR	MUSEE DE BORDA
2023-242	29/08/23	PRET D'OEUVRES A SOORTS-HOSSEGOR	MUSEE DE BORDA
2023-243	29/08/23	CONVENTION DE DEPOT DE 2 MONNAIES WISIGOTHES PAR LE DRASSM	MUSEE DE BORDA
2023-244	29/08/23	CONVENTION DE DEPOT D'UNE FIBULE PAR LE SERVICE REGIONAL D'ARCHEOLOGIE	MUSEE DE BORDA
2023-245	29/08/23	ACCEPTATION D'UN DON	MUSEE DE BORDA
2023-246	31/08/23	23DX046 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE CEINTURE DES COURS – PLACE CAMILLE BOUVET – PLACES SAINT-PIERRE / SALINES / CHANOINE BORDES	COMMANDE PUBLIQUE
2023-247	31/08/23	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR PRISE EN CHARGE DES DOMMAGES CAUSES PAR LES EMEUTES URBAINES	ASSURANCES
2023-248	01/09/23	ANNULEE	COMMANDE PUBLIQUE
2023-249	04/09/23	ANNULEE	DIAJ
2023-250	06/09/23	RENOUVELLEMENT CONCESSION GENSOUS	FUNERAIRE
2023-251	06/09/23	ACHAT COLOMBARIUM LAIHEUGUE	FUNERAIRE
2023-252	06/09/23	ACHAT COLOMBARIUM WASSONG	FUNERAIRE
2023-253	06/09/23	ACHAT COLOMBARIUM PEYRES	FUNERAIRE
2023-254	06/09/23	ACHAT COLOMBARIUM LIMOUZIN	FUNERAIRE
2023-255	06/09/23	ACHAT COLOMBARIUM LIMOUZIN	FUNERAIRE
2023-256	06/09/23	ACHAT COLOMBARIUM DOS SANTOS BISPO	FUNERAIRE
2023-257	06/09/23	RENOUVELLEMENT CONCESSION ARIGITA	FUNERAIRE
2023-258	06/09/23	MISE A DISPOSITION DU PARC THEODORE DENIS DANS LE CADRE DES FOULEES ROSES LE DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023	MANIFESTATIONS
2023-259	08/09/23	22DX126 MISSION DE DIAGNOSTIC ET DE PROGRAMMATION DE LA CATHÉDRALE	COMMANDE PUBLIQUE

		SAINTE MARIE DE DAX – AVENANT N° 1	
2023-260	14/09/23	MISE A DISPOSITION DU PARC THEODORE DENIS LE 2 OCTOBRE A L'OCCASION D'UNE EXPOSITION DE VEHICULES ANCIENS PAR LANDES AUTO RETRO	MANIFESTATIONS
2023-261	15/09/23	23DX127 RECHERCHE D'ANNONCEURS POUR LE MAGAZINE MUNICIPAL ET AUTRES PUBLICATIONS DE LA VILLE DE DAX - DECLARATION SANS SUITE	COMMANDE PUBLIQUE
2023-262	15/09/23	22DX106 AVENANT 1 NETTOYAGE DES HALLES	COMMANDE PUBLIQUE
2023-263	15/09/23	22DX011 PRODUITS COSMETIQUES LOT 2 AVENANTS 1 ET 2	COMMANDE PUBLIQUE
2023-264	18/09/23	22DX011 PRODUITS COSMETIQUES LOT 1 AVENANT 3	COMMANDE PUBLIQUE
2023-265	19/09/23	DECLARATION SANS SUITE 23DX117	COMMANDE PUBLIQUE
2023-266	20/09/23	DECLARATION SANS SUITE 23DX065 LOT 1	COMMANDE PUBLIQUE
2023-267	21/09/23	23DX107 TRAVAUX DE PEINTURE DE FAÇADES DE L'ATRIUM	COMMANDE PUBLIQUE

Est-ce que ces actes appellent des questions ? Pas de question.

Nous allons donc entamer l'ordre du jour de ce conseil municipal.

En amont, puisque des délibérations vont être liées à cette décision, je tiens, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel surtout, à remercier Marylène DESTANDAU pour toute l'action qu'elle a menée en tant que conseillère municipale, depuis le début de ce mandat. Elle a été très investie, notamment au sein de la commission Éducation, dans tous les conseils d'École et les différents Établissements d'enseignement de notre ville. Elle a aussi été très présente au sein de la commission de La Poste, pour toutes les révisions d'organisation sur notre territoire. Je profite donc de cette séance pour la remercier chaleureusement et amicalement pour toute son action, avant sa décision de quitter ce conseil municipal.

Décision qui m'amène à souhaiter la bienvenue à Régis MALARIK, qui est donc monté dans la liste et qui est notre nouveau conseiller municipal. Bienvenue Régis, je sais que tu maîtrises à merveille les outils informatiques qui te permettront de suivre les délibérations. Nous sommes ravis de t'accueillir tu le sais mais tu as suivi avec tous les autres membres, tous les dossiers que notre conseil est amené à étudier depuis le début du mandat. Tu es bien connu sur la ville de Dax, notamment avec les différents commerces de restauration que tu as tenus. Merci d'avoir accepté de devenir conseiller municipal. Bon travail pour la suite mais je ne doute pas que ce sera le cas.

Je précise aussi avant de commencer, qu'une délibération a été modifiée sur table, comme le veut l'expression, juste une modification mineure qui a été apportée, nous y reviendrons lors de l'étude de cette délibération n°8.

Première délibération de l'ordre du jour de ce conseil municipal, qui concerne les délégations du conseil municipal au Maire, qui sont modifiées, c'est ce qui vous est proposé, suite à l'adoption et l'application de la loi 3DS, votée en 2022.

1- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : MODIFICATION

Cette loi permet de modifier les délégations que le conseil municipal confie au Maire, notamment sur trois points.
Concernant les droits de préemption tout d'abord, qui peuvent être délégués vous le savez et la loi permet d'élargir le périmètre de ces délégations, sur les périmètres d'opération de revitalisation du territoire et de sauvegarde d'activité commerciale ou artisanale de proximité.
Cette loi permet aussi d'élargir les délégations confiées au Maire pour les admissions en non valeur inférieures à 100 euros, pour lesquelles il n'est plus obligatoire de voter de délibération.
Pour finir, sur les autorisations des mandats spéciaux pour les membres du conseil municipal. Ces délégations sont confiées au Maire pour éviter d'avoir systématiquement des délibérations à voter, dans le but de gagner en efficacité. Et bien évidemment, le conseil municipal est obligatoirement informé de toutes ces décisions prises et actées, par la publication qui en est faite avec l'envoi de chaque dossier de conseil municipal.

Il nous sera donc demandé de bien vouloir :

ABROGER l'alinéa n°15 de la délibération n°20200716-1 en date du 16 juillet 2020 et de le **REMPLACER** par l'attribution suivante :
15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L. 211-2 à L. 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,

DELEGUER au Maire pour la durée de son mandat et dans les conditions prévues par la délibération n°20200716-1 en date du 16 juillet 2020 l'attribution suivante :
29° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 €.

DELEGUER au Maire pour la durée de son mandat et dans les conditions prévues par la délibération n°20200716-1 en date du 16 juillet 2020 l'attribution suivante :
30° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du Code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Nous passons à la deuxième délibération de ce conseil, qui concerne les commissions municipales thématiques, suite à la démission de Marylène.

2- COMMISSIONS MUNICIPALES THEMATIQUES - MODIFICATION DES MEMBRES

Marylène DESTANDAU siégeait dans deux commissions : la n°7 stationnement et circulation et la n° 8 éducation, jeunesse et jumelage. Il faut donc la remplacer dans ces deux commissions. Aline DUZERT, profitant un peu de la réorganisation qui allait être opérée, a fait part de sa volonté de ne plus siéger dans la commission n°5 économie , commerce, artisanat, tourisme et thermalisme. Elle préfère siéger dans d'autres commissions. Cela tombe bien car Régis MALARIK préfère siéger dans une de ces deux commissions. Nous

allons donc devoir voter pour remplacer Marylène DESTANDAU dans les commissions n°7 et 8 et Aline DUZERT dans la commission n°5.

Je vous propose de commencer par la commission n°5, intitulée économie, commerce, artisanat, tourisme et thermalisme. Les candidats doivent être issus du même groupe, c'est-à-dire le groupe : VIVONS DAX, L'ÉNERGIE DU RENOUVEAU ! Il nous est parvenu la candidature de Monsieur Régis MALARIK, pour siéger dans cette commission en remplacement de Marylène.

Si personne ne s'oppose au vote à main levée, je propose de le faire ainsi. Très bien, je vais vous demander, qui est pour la désignation de Régis Malarik dans cette commission ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Monsieur Régis MALARIK fait donc partie de la commission n°5, qui est composée de la manière suivante : Julien DUBOIS, Grégory RENDÉ, Martine DEDIEU, Olivier COUSIN, Guillaume SEGUIER, Audrey VERGELY, Pascal DAGES, Régis MALARIK, Axelle VERDIERE-BARGAOUI et Yves LOUMÉ.

Nous allons passer maintenant à la commission n°7, il faut donc toujours remplacer Marylène DESTANDAU. Pour le groupe VIVONS DAX, L'ENERGIE DU RENOUVEAU ! Monsieur Régis MALARIK est candidat.
Si personne ne s'oppose au vote à main levée, ce qui est le cas, nous allons donc voter pour la désignation de Monsieur Régis MALARIK au sein de la commission n°7 stationnement et circulation.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

La commission n°7 sera dorénavant constituée de la manière suivante : Julien DUBOIS, Pascal DAGES, Alexis ARRAS, Sandra LARTIGAU, Guillaume SEGUIER, Olivier COUSIN, Grégory RENDÉ, Régis MALARIK, Pierre STETIN et Bruno JANOT.
J'espère que personne ne découvre qu'il fait partie de cette commission, à l'occasion de cette délibération !

Nous passons maintenant à la commission n°8 intitulée éducation, jeunesse et jumelage. Pour remplacer Marylène DESTANDAU, Aline DUZERT a été candidate pour le groupe VIVONS DAX, L'ENERGIE DU RENOUVEAU !

Est ce que quelqu'un s'oppose au vote à main levée ? Non.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

La nouvelle composition de cette commission est donc la suivante : Julien DUBOIS, Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON, Amine BENALIA BROUCH, Vincent MORA, Carinne BROUSTAUT, Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Fanny MESPLET, Aline DUZERT, Viviane LOUMÉ-SEIXO et Didier ZARZUELO.

Je vous remercie et nous pouvons passer à la délibération n°3.

3 - COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DES CENTRES DE LOISIRS – MODIFICATION DES MEMBRES

Nous restons sur le même sujet, il s'agit de remplacer Marylène DESTANDAU, qui siégeait dans la commission extra municipale des centres de loisirs. Aline DUZERT est candidate pour la remplacer au sein du groupe VIVONS DAX, L'ENERGIE DU RENOUVEAU !.

Si personne ne s'oppose au vote à main levée, je vous propose de procéder ainsi.
Pour le remplacement de Marylène DESTANDAU par Aline DUZERT au sein de la commission extra municipale des centres de loisirs, je signale que Monsieur Pierre STETIN vient d'arriver, il reprend donc son vote, :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

La composition de cette commission extra municipale des centres de loisirs est la suivante : Carinne BROUSTAUT, Vincent MORA, Amine BENALIA BROUCH, Fanny MESPLET, Aline DUZERT et Viviane LOUMÉ-SEIXO.

La délibération n°4, la modification des membres au sein des établissements d'enseignement, puisque je précisais en préambule que Marylène y siégeait.

4- ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT : MODIFICATION DES MEMBRES

Marylène DESTANDAU siégeait au sein du conseil d'administration des établissements suivants : Lycée de Borda, Collège Léonce DUSSARAT et Collège d'Albret.
Il se trouve que pour remplacer Marylène DESTANDAU au sein de ces conseils d'administration des établissements d'enseignement, Aline DUZERT a manifesté sa candidature.

Si personne ne s'y oppose, je vous propose de voter à main levée.
Pour le remplacement de Marylène DESTANDAU par Aline DUZERT, au sein des conseils d'administration des trois établissements d'enseignement Lycée de Borda, Collège Léonce Dussarat et Collège d'Albret :

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Aline DUZERT est donc désignée pour siéger dans les conseils d'administration de ces trois établissements d'enseignement.

Délibération n°5, la modification des membres au sein des conseils d'école des écoles maternelles et élémentaires.

5- ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES – CONSEILS D'ECOLE : MODIFICATION DES MEMBRES

Je vous fait grâce de la liste de nos écoles que vous connaissez tous. Il s'agit donc de remplacer Marylène DESTANDAU au sein des conseils d'écoles de chaque établissement en maternelle ou élémentaire. Aline DUZERT a été candidate au sein du groupe VIVONS DAX, L'ENERGIE DU RENOUVEAU ! pour la remplacer.

Il nous est donc proposé de remplacer Marylène DESTANDAU au sein de ces conseils d'école, par Aline DUZERT.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Aline DUZERT est dorénavant membre de ces conseils d'écoles.

Félicitations aux nouveaux élus et membres des différentes commissions !

Nous n'avons pas fini, puisqu'il nous faut aussi modifier les membres de l'association des marchés publics d'Aquitaine, puisque Marylène DESTANDAU y siégeait également.

6- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE - MODIFICATION DES MEMBRES

Une association qui nous permet de participer à l'élaboration de marchés publics en commun. Régis MALARIK a été candidat pour siéger au sein de cette association.
Je vous propose de désigner Régis MALARIK en remplacement de Marylène DESTANDAU, pour siéger au sein de l'association des marchés publics d'Aquitaine.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Personne ne s'étant opposé au vote à main levée, je l'avais bien compris !
Voté à l'unanimité.

Monsieur Régis MALARIK est donc membre suppléant au sein de l'association des marchés publics d'aquitaine.

Voilà pour ces délibérations qui nous permettent de recomposer les différentes commissions municipales, extra municipales et instances où siégeait Marylène.

Nous passons maintenant à la délibération n°7, qui est une convention de mise à disposition de parcelles par la ville de Dax à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, pour des compensations écologiques.

7- INSTALLATION DE COMPENSATIONS ECOLOGIQUES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES PAR LA VILLE DE DAX A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DAX

Cette délibération qui était aussi passée au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, permet de compenser des espaces qui vont faire l'objet de travaux, dans le cadre de l'exécution de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). C'est d'ailleurs pour la prévention des inondations qu'il y a lieu de faire ces travaux. L'agglomération va faire des travaux sur les digues de Boulogne, de l'Estey et de Truol.
Des espaces écologiques avec certaines essences végétales ou espèces animales vont être impactés par ces travaux. Il faut les compenser, comme le permet la réglementation. Il faut compenser à une fois et demie les zones impactées. La ville de Dax a donc proposé des parcelles qui permettaient cette compensation. Sur ces parcelles qui seront mises à disposition, par la ville à l'agglomération, c'est cette dernière qui assurera l'entretien et la plantation de nouveaux arbres ou essences végétales, pour compenser celles qui, potentiellement, seront détruites par les travaux sur les différentes digues. Ces parcelles de compensation se situent sur les Berges de l'Adour, notamment entre les deux ponts rue

Pascal Lafitte, après le bassin de rétention que nous avons à l'entrée de la rue et au niveau des Baignots.

Il nous est donc demandé :

D'APPROUVER la mise en œuvre de la convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dax pour l'installation de compensations écologiques,

D'AUTORISER Madame la 1ere Adjointe à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Je vous propose donc de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité. Merci.

Délibération n°8, je vais laisser la parole à Grégory RENDÉ, puisqu'il s'agit de l'avenant 2023/2026 à la convention Action Cœur de Ville et je vous précise que cette délibération a légèrement été modifiée sur table. Je crois que c'est pour un signataire.

8- : ACTION COEUR DE VILLE : AVENANT 2023-2026

Monsieur Grégory RENDÉ

Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues.

La ville de Dax a intégré le programme « Cœur de Ville » afin de créer les conditions de reconquête urbaine, économique et sociale du centre-ville commerçant.
Il s'agit pour l'État de relancer une politique d'aménagement du territoire ciblée sur les villes moyennes et les enjeux de la revitalisation, en particulier, de leur centre-ville.
A la suite de l'annonce du gouvernement, le programme Action cœur de ville entre dans sa deuxième phase pour la période 2023-2026. Pour cela, les partenaires liés à la convention pour la ville de Dax doivent se réunir avant la fin de l'année 2023 afin de valider et signer le nouvel avenant permettant de lancer cette nouvelle phase.

Cette nouvelle phase sera guidée par les 10 objectifs fixés dans le cadre du projet Dax 2035, qui sont :

- Fédérer les acteurs autour d'une économie du soin modernisée et élargie,
- Définir les axes de diversification économique,
- Booster le pôle universitaire,
- Programmer une salle de spectacle,
- Créer et mettre en œuvre le parc de l'Adour,
- Accompagner la métamorphose du Sablar vers un quartier moderne, dynamique et résiliant
- Transformer l'expérience du centre-ville,
- Produire un habitat adapté, intelligent, modulable et attractif,
- Construire un programme d'actions de valorisation des centralités de quartier,
- Développer un réseau cyclable majeur et rééquilibrer le partage de l'espace public.

Dans une vision opérationnelle pour Dax 2035, l'enjeu est à la fois d'initier des interventions à court terme, d'engager des opérations structurantes et de lancer des études de programmation.

Pour se faire, le plan d'action global est le suivant :
- Réfection du plateau du coeur de ville (chose que nous avons déjà entamée),
- Projet urbain du Sablar (AMITER), pour lequel nous avons déjà commencé des études,
- Restructuration de l'espace urbain des places Camille Bouvet, St Pierre, Salines, Chamoine Bordes et de la ceinture des cours (les premières études ont été entamées),
- Réhabilitation des arènes de Dax prochainement,
- Projet de skatepark prochainement,
- Réhabilitation de la cathédrale,
- Ambiancer le centre-ville,
- Créer une salle de spectacle.

Le comité de projet est composé de la commune de Dax, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, des partenaires financeurs : l'État, la Banque des territoires, le groupe Action logement, l'Agence nationale de l'habitat, des partenaires locaux : la CCI des Landes, la CMA des Landes, l'association des commerçants Daxatou, XL Habitat.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire

Oui, Axelle VERDIERE-BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Bonsoir, merci.
Nous aurions deux questions sur deux fiches qui sont liées à l'avenant qui proroge cette opération Action cœur de ville.
La première porte sur la fiche n°4 qui concerne les travaux des arènes.
Il y a des travaux d'envergure qui sont prévus avec différents phasages, pour un montant total estimé aujourd'hui à 1 300 000 euros. Est-ce que nous pourrions avoir une visibilité au-delà du planning, sur la teneur des travaux qui vont être réalisés ? C'est quand même un bâtiment emblématique auquel les Dacquois sont attachés.
La seconde question porte sur la fiche n°8, ambiancer le centre-ville.
Il y a un budget prévisionnel à hauteur de 460 000 euros. Aujourd'hui, au regard des différents travaux, du contexte et de la conjoncture, nous avons quand même des commerçants qui sont en difficulté. Est-ce que nous pourrions envisager la mise en place d'une Commission Consultative de Règlement Amiable des litiges (CCRA) pour peut-être affecter une partie de ces 460 000 euros, pour soutenir certains commerçants qui ont des difficultés plus complexes que d'autres ?
Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire

Oui, concernant les arènes, vous avez certainement lu la presse avec l'article assez alarmiste, peut-être par manque d'éléments. Nos arènes, vu leur âge et comme régulièrement au fil des ans, ont besoin de travaux de deux ordres.
Les premiers sont liés à l'étanchéité, nous avons des infiltrations à différents endroits, ce sont donc les premiers travaux qui vont commencer, pour éviter que la structure se dégrade de manière trop importante. Nous allons donc procéder à l'étanchéification des arènes dans un premier temps, pour un montant entre 800 000 et 1 000 000 d'euros. Ce sont des sommes significatives.
Dans un second temps, je tiens à le redire ce soir puisque vous me permettez de le faire, sans risque bien évidemment pour tous ceux qui veulent venir aux arènes pour les différents spectacles qui y sont proposés, il y aura d'autres travaux plus structurels, pour permette d'avoir une assurance sur le long terme et le très long terme.

Tout ceci afin que nos arènes tiennent le coup et soient une structure totalement sécurisée, ce qui est le cas aujourd'hui mais il faut toujours prévoir les dysfonctionnements à venir sur de tels ouvrages, un peu particuliers.
Je ne reviens pas sur leur architecture et puis la surélévation qui avait été faite, puisqu'elles avaient été construites en deux temps.
Voilà, dans un second temps, nous interviendrons pour solidifier de manière pérenne et sur le long terme, tout ceci avec toujours la difficulté de faire des travaux lorsque les arènes ne sont pas utilisées. C'est la raison pour laquelle nous nous attachons à ce que ce soit fait en différentes phases. Voilà pour les arènes.

Pour ambiancer le centre-ville, Grégory tu veux répondre ?

Monsieur Grégory RENDÉ

Oui, concernant « ambiancer » le centre-ville à Dax, nous avons fait le choix de ne pas mettre en place cette commission (CCRA), chose qui est assez rare dans plusieurs villes de France. Peu de villes mettent en place cette commission.
Nous avons fait le choix plutôt pragmatique d'investir des millions d'euros sur ce centre-ville pour la réfection de la voirie, parce que nous avons trouvé un centre-ville dans un état assez catastrophique. Ceci était notre choix premier, suite au bilan que nous avions fait quand nous sommes arrivés au mandat.
Pour compenser ces travaux, nous avons mis en place une quarantaine de cafés-chantiers tous les mercredis. Ce n'est pas neutre, peu de villes le font. Nous, nous avons décidé, tous les mercredis matins, de rencontrer tous les commerçants pour leur donner les avancées des travaux.
Un accompagnement aussi assez fort sur les animations de Noël. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de villes en France qui ont mis 30 000/40 000 euros d'animations tous les ans, pour attirer les chalands dans le centre-ville de Dax. Nous avons récupéré une population qui partait ailleurs dans les centres commerciaux. D'ailleurs, nous sommes confortés dans nos actions, parce que la société My Traffic qui établi la gestion des flux sur plusieurs villes de France, nous indique que nous avons une progression sur 1 an de 18 % de fréquentation sur le centre-ville. Nous pouvons prendre les chiffres au quatrième trimestre 2021, nous avions une fréquentation mensuelle d'une moyenne de 1,1 million de passages et en 2022, sur le quatrième trimestre, si nous comparons, nous avions une fréquentation de 1,3 million de passages. Il est vrai que les travaux que nous avons fait nous incitent à continuer.
Nous faisons aussi le choix d'ambiancer le centre-ville en faisant des essais en terme de revitalisation des rues, par de la végétation dans les rues en coeur de ville et une ambiance de ciel ouvert de rue. Nous allons aussi mettre à l'essai un ciel de rue dans une partie des rues de la ville de Dax.
Notre choix est plutôt pragmatique, nous essayons de faire le maximum pour attirer les clients. Compenser c'est une chose mais si nous compensons et que les clients ne viennent pas en ville, ça ne sert à rien. Nous, notre but premier c'est quand même de faire venir les clients sur le centre-ville. Vous serez surpris, comme nous avons vu aussi la place du Mirailh et la rue de Borda qui attirent beaucoup de monde et qui sont devenues un carrefour marchand. La rue des Carmes, même si les travaux ont engendré beaucoup de désagréments, est devenue une rue très agréable. Il y a un parcours marchand naturel qui se fait entre la Fontaine Chaude et les Halles de Dax. Pour ma part et en ce qui concerne notre action volontaire et politique, nous sommes satisfaits.

Moi personnellement, je suis tous les jours en ville auprès des commerçants. Ils peuvent taper à la porte, ils savent très bien que je suis le premier à échanger et débattre avec eux. S'ils ont des bonnes idées, je suis aussi là pour les écouter et aussi mettre en application les bonnes idées des commerçants. Nous allons continuer comme ça, nous sommes sur la bonne voie, nous avons des fréquentations en hausse. Écoutez, nous nous donnons rendez-

vous l'année prochaine quand vous verrez la rue Neuve qui sera terminée et nous verrons les fruits de notre politique active de dynamisation.

Monsieur le Maire

Axelle VERDIERE-BARGAOUI d'abord.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Alors, il n'y a aucune question par rapport aux travaux qui sont mis en place et aux animations qui sont envisagées. Sauf qu'aujourd'hui nous avons une réalité, nous avons des chefs d'entreprise, en l'occurrence des commerçants, qui font face à des pertes d'exploitation qui sont lourdes. Certains se trouvent dans des situations très complexes et craignent de devoir fermer leur commerce aujourd'hui. C'est pour cela que nous nous posons la question de savoir si cela ne nécessiterait pas une intervention de la mairie ? Certes, je comprends ce que vous argumentez mais à un moment donné, ils ont peut être besoin de moyens pour arriver à combler ces pertes d'exploitation et cela peut être une réponse que nous pouvons leur apporter.

Monsieur le Maire

Monsieur Yves LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Bonsoir tout le monde.
D'abord, Grégory merci pour cette réponse argumentée et complète. Il y a quand même un souci, moi j'ai l'impression à vous entendre que tout va bien et moi, ce que j'entends dans la rue, c'est que tout va mal.
Nous allons parler du commerce pour l'instant. Au niveau du commerce, je fais quand même partie d'une association, donc j'ai beaucoup de contacts, je suis aussi dans la rue, nous nous voyons, nous nous croisons, je sais que tu es à l'écoute. Aujourd'hui, rue des Carmes, 15 rideaux baissés, 4 qui ont été baissés dans l'année et qui ont été repris. Il ne s'agit pas ici d'incriminer la personne qui a repris pour faire du « tout à moins de 20 euros ». J'avoue que même si la municipalité n'a pas beaucoup de poids, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure image que la ville de Dax puisse donner de la rue des Carmes. Deux agences immobilières ont été créées aussi. Cela veut dire que cette rue des Carmes, qui était quand même le fleuron commercial, elle a été la rue commerçante de Dax, aujourd'hui, nous allons dire qu'elle est un peu en déshérence, nous pouvons l'écrire en deux orthographes si vous le voulez.
Tout va bien mais moi j'entends que tout va mal. Tout va mal dans les commerces qui sont très représentatifs de la ville et je crains même qu'il y ait encore de mauvaises nouvelles annoncées d'ici très peu. Je pense que cette commission, elle s'impose d'elle-même, vous le savez sûrement, il y a des pétitions qui circulent appelant à cette commission. Une commission ne veut pas dire que nous allons arroser à tout va, cela veut dire que nous allons examiner le cas de chacun. Il y a des entrepreneurs… je ne comprends pas que cela te fasse sourire Amine, il y a des entrepreneurs qui ont perdu 50 % de leur chiffre d'affaires, moi je ne trouve pas ça drôle, franchement je ne trouve pas ça drôle, pas du tout.

Monsieur le Maire

Ce n'est pas la peine d'en rajouter des couches et des couches sur la théâtralisation. Nous allons répondre sur les faits précis.

Monsieur Grégory RENDÉ

Alors, concernant les 15 rideaux baissés, je vais quand même aller voir si c'est réellement le cas. Nous, nous avons pris la ville en 2020, avant le COVID, nous avons pris le mandat avec une rue des Carmes qui était dans un état catastrophique, avant la crise. Nous avons subi une crise conséquente assez conséquente. Je t'invite à aller voir les centres-villes à Paris, aller voir les centres commerciaux pas si loin d'ici un après-midi et tu verras le nombre de commerces qui sont remplis par les chalands. Ce n'est pas une crise qui est liée au centre-ville de Dax, elle est liée au contexte économique actuel qui est très compliqué, que nous soyons à Dax ou à Paris ou dans un centre commercial d'une banlieue proche. Il faut arrêter de dire que le centre-ville de Dax périclite c'est faux. Il est au même niveau du commerce que les autres centres commerciaux des autres villes de France. Il ne faut pas faire d'une généralité un cas particulier de la ville de Dax parce que c'est un contexte économique qui est assez contraint. Nous voyons « Minelli » qui ferme, les Galeries Lafayette qui ont un plan de sauvegarde national... Ce n'est pas lié à Dax mais à un contexte économique.
Je pense qu'il vaut mieux être ambassadeur de sa ville et dire que nous mettons tous les moyens possibles pour attirer et maintenir le commerce, que dire que le commerce ne va pas. Moi, mon job n'est pas de dire « ça, c'est fermé ». Le marchand que tu cites « tout à moins de 20 euros », moi je ne peux rien faire, c'est la liberté d'entreprendre. La personne qui veut créer son commerce, elle crée son commerce. Je ne vais pas contraindre quelqu'un d'entreprendre. Je n'y peux rien si ce type de commerce ne te plaît pas. Il doit sûrement plaire à d'autres personnes.
Nous, nous mettons les moyens maximum pour faire venir les gens, nous communiquons de façon active et positive. Que ce soit ici ou ailleurs, le contexte économique est catastrophique dans la France entière, ce n'est pas qu'à Dax. Il suffit de lire un peu la presse, de s'y intéresser un peu et de ne pas regarder uniquement le premier cercle que nous avons autour de nous. Mais, Yves tu peux souffler, tu ne regardes que ce qu'il y a autour de toi mais sors de Dax, va voir ailleurs comment ça se passe et tu verras ... discutes aussi avec tous les commerçants ailleurs qu'à Dax. Tu verras que le contexte n'est pas forcément florissant. Nous mettons tous les moyens, il n'y a pas beaucoup de villes qui investissent autant de millions pour embellir leur centre-ville comme nous le faisons. Nous en reparlerons mais vous verrez comme vous serez surpris par le taux d'attractivité de la ville.

Monsieur le Maire

Merci. Axelle VERDIERE-BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Je crois que nous disons la même chose Grégory, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, alors Yves parlait d'un type de commerce, nous sommes bien d'accord sur la richesse du centre commercial, sa diversité, nous regrettons juste que nous ayons 4 enseignes du même type dans la rue des Carmes. Il faut que l'offre soit plurielle pour que chacun y trouve son compte, c'est juste la diversité qui est un peu dommage et qui se réduit. Après, nous faisons le même constat que vous. Oui nous traversons une conjoncture qui est complexe, oui le commerce est en mutation. Nous ne le découvrons pas aujourd'hui, nous avons quand même bosser dessus pendant 6 ans. Nous bossons encore dessus aujourd'hui, sauf qu'à fortiori, nous pensons que c'est pour cela qu'il faut un signal fort des collectivités et que ça peut passer par là. Pour 460 000 euros d'animations, c'est très bien mais est ce que nous ne pouvons pas en affecter une petite partie sur ce type d'aide ? C'est notre question, c'est tout.

Monsieur le Maire

Alexis ARRAS.

Monsieur Alexis ARRAS

Pour compléter un peu la situation et pour compléter ce que dit Grégory et pour lui dire la tâche qui est la sienne et qui est extrêmement compliquée. Nous sommes dans un centre ancien dont la situation est extrêmement dégradée, avec certains immeubles qui sont dans un état préoccupant. Si aujourd'hui nous avons relancé la procédure du Site Patrimonial Remarquable (SPR), c'est justement pour mettre en œuvre un document sur le centre-ville et avoir une stratégie à long terme, pour accompagner ce centre-ville qui a des problèmes structurels. Nous ne pouvons pas régler ce genre de question en quelques mois, vous avez l'exemple de « La Tarterie » au début de la rue des Carmes, c'est un dossier extrêmement lourd qui ne se réglera pas en quelques semaines. Ce genre de situation nous l'avons anticipé, nous l'avons analysé, vous aurez dans le courant de l'année la validation du périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Nous sommes dans la deuxième phase de réflexion pour savoir quel document nous allons mettre en œuvre pour ce SPR. C'est à travers ce SPR que nous pourrons mettre en œuvre des outils beaucoup plus lourds, beaucoup plus interventionnistes afin de trouver des solutions à ces immeubles qui posent aussi des problèmes aux commerces.

Nous l'avions identifiée dans le précédent mandat, la difficulté est que nous avons des commerces avec des étages vides et donc, trouver la solution pour pouvoir accéder aux commerces et accéder aux logements, c'est un problème. Des îlots qui sont, il faut le dire, insalubres et quand vous avez des immeubles qui sont insalubres, installer un commerce c'est compliqué. Toutes ces questions ne peuvent pas se résoudre en quelques minutes. Je le dis, pour mon collègue du commerce, c'est une situation qui est extrêmement compliquée, parce que nous ne pouvons pas mettre n'importe quoi dans certaines cellules commerciales.

Monsieur le Maire

Merci. Pas d'autre intervention ?
Alors juste rapidement pour conclure, car beaucoup de choses ont été dites de part et d'autre.
C'est vrai que nous sommes sur une crise du commerce en centre-ville qui dure depuis des années, qui s'accentue encore par différents cycles. Devant cette crise, devant ces difficultés, il y a deux attitudes. Soit nous prenons des mesures temporaires de réaction comme la commission que vous proposez de monter, avec il faut le dire, peu de villes qui ont choisi cette voie. Pourquoi ? Parce que les résultats sont très limités. Les calculs des pertes d'exploitation auxquels vous faisiez allusion, c'est très compliqué, nous prenons plusieurs années de référence, des moyennes… au final, les indemnisations éventuelles qu'ont les entrepreneurs, auxquelles vous faites allusion, elles ne sont pas du tout à la hauteur de ce que leur commerce ou entreprise a perdu, à cause de ces crises structurelles. Ces réactions qui peuvent s'entendre, sont plutôt de court terme, avec la création de ces commissions.
Soit et c'est le parti que nous avons pris, pour redynamiser le centre-ville, il faut y aller de manière forte. Il faut y aller avec des investissements structurants, pour permettre une nouvelle expérience totale en centre-ville. Cela passe par ce que nous faisons actuellement, des travaux de réfection de tout le plateau piétonnier pour que les espaces publics soient beaucoup plus agréables. Cela passe par des investissements d'accompagnement de promoteurs et d'investisseurs sur le logement qui doit devenir qualitatif sur le centre-ville. Cela passe par des actions d'animations commerciales et d'animations générales sur la ville pour y faire venir du monde. Le but est sur du long terme. Cela fait trois ans que nous

avons lancé ces travaux, vous voyez qu'il y a déjà plusieurs rues qui ont été refaites sur le centre-ville et ça continue. Il faut que très rapidement l'expérience soit nouvelle et que les choses se relancent. Nous constatons que les rues qui ont été refaites voient leurs commerces avoir un chiffre d'affaires qui augmente, dès la requalification de la rue. Alors souhaitons que cela soit pérenne et que cela continue mais il y a déjà des effets très concrets.
C'est vrai que c'est le choix que nous avons fait, nous avons dit « il faut mettre le paquet » et du coup nous n'avons pas consacré de moyens sur ces commissions qui, je le redis, sont utilisées par très peu de collectivités, parce que les effets ne sont jamais à la hauteur des attentes des entrepreneurs qui y proposent leurs dossiers.
Je ne remets pas en cause ce que vous dites sur la difficulté des commerçants, quand les travaux sont dans la rue, nous sommes entièrement d'accord avec ça. C'est pour cela que nous les accompagnons en permanence, qu'il y a des réunions chaque semaine pour leur dire exactement où en sont les travaux et la vitesse à laquelle ils avancent. Ceci afin qu'ils puissent s'organiser au mieux, nous y sommes vraiment très vigilants. Après, personne ne pourra nier que nous avons organisé plusieurs réunions afin de tous les rassembler pour prendre leurs avis et leur donner des informations. Nous n'avons jamais nié que des travaux c'était un mal, pour un très bien plus tard. Passer cette période n'était pas simple.

Sur le point « ambiancer le centre-ville », c'est plus de 400 000 euros en investissement. C'est plus compliqué de trouver ces sommes en fonctionnement à l'instant T et parce que le but d'Action Cœur de Ville c'est d'être accompagnés financièrement et notamment par l'État et donc, nous ne pouvons inscrire que des sommes en investissement. Ces aides là sont du domaine du fonctionnement et donc nous ne pourrions pas, même si nous le souhaitions, faire le transfert de ces 460 000 euros d'un côté à l'autre.

Tout le monde est bien conscient de la situation, je suis bien conscient, comme le disaient Grégory et Alexis, que nous empruntons la bonne voie qui nous met dans une situation pas simple en période de travaux mais nous sommes convaincus qu'à terme, elle permettra à notre centre-ville de retrouver sa vitalité.

Yves LOUMÉ ?

Monsieur Yves LOUMÉ

Juste une petite remarque, puisqu'il est précisé dans la délibération qu'il y a eu un avis favorable de la commission économie commerce, artisanat, tourisme et thermalisme du 26 septembre 2023. L'avenant dont il est question, nous l'avons eu après la commission, donc il est assez difficile de se prononcer sur l'avenant.

Monsieur le Maire

Vous ne pouviez qu'être d'accord du coup !
Non, je plaisante, Monsieur Grégory RENDÉ va vous répondre.

Monsieur Grégory RENDÉ

Oui, nous avons eu un problème technique mais je te l'ai envoyé dans la foulée de la commission. Et comme je l'ai toujours dit, la porte du DEVECO est toujours ouverte, je suis un élu disponible et disposé à répondre à toutes les questions.

Monsieur le Maire

Ça se joue à peu alors ! Et du coup, vous l'avez lu ?
Bon, nous pouvons donc voter.

Je mets aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons à présent aux ouvertures dominicales 2024, toujours avec Monsieur Grégory RENDÉ.

9- OUVERTURES DOMINICALES 2024

Monsieur Grégory RENDÉ

C'est comme les feuilles à l'automne, cela revient chaque année, un marronnier.
La loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques contient notamment des dispositions relatives aux règles applicables en matière d'exception au repos dominical dans les commerces de détail.
Ces dispositions prévoient la possibilité d'ouverture des commerces 12 dimanches par an et ont renforcé l'obligation pour les entreprises de négocier les contreparties pour les salariés travaillant le dimanche sur la base du volontariat, via des accords collectifs.
Les ouvertures dominicales des commerces de détail à dominante alimentaire sont concernés par deux dispositifs.

La première dérogation au repos dominical est de droit. Il s'agit du repos hebdomadaire qui peut être donné le dimanche à partir de 13h, ce qui signifie que les commerces à dominante alimentaire peuvent être ouverts tous les dimanches matin, sans demande préalable.

La seconde dérogation est soumise à autorisation du maire, après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés. Chose faite récemment. Le conseil municipal doit avoir délibéré préalablement pour fixer le nombre de dimanches concernés et l'avis conforme du conseil de la communauté d'agglomération doit être requis si le nombre de dimanche est supérieur à 5. L'arrêté du maire fixant la liste des dimanches autorisés doit être pris avant le 31 décembre de l'année, pour l'année suivante.

Cette dérogation au repos dominical permet l'ouverture en journée d'un nombre fixe de dimanches dans l'année, habituellement sollicités par les surfaces de vente à dominante alimentaire (je ne ferai pas de publicité) et les magasins spécialisés pour les temps forts commerciaux. Les dates des dimanches ouverts doivent être identiques pour toutes les surfaces de vente alimentaire.

Pour le commerce de détail autre qu'alimentaire, les dérogations au repos dominical sont régies par le statut des communes d'intérêt touristique ou thermal comme celle de Dax, devenu, par la loi du 06 août 2015, «zone touristique » et ne nécessitent ni délibération ni arrêté de la commune.

Pour l'année 2024, après consultation des syndicats d'employeurs et de salariés intéressés, il s'agit de se positionner en cohérence avec le statut de zone touristique, en tenant compte des temps fort commerciaux et de l'importance de limiter l'évasion commerciale vers les territoires voisins et concurrents.

En conséquence, il est proposé de fixer à 8 (huit) le nombre de dimanches autorisés, ce qui permet aux surfaces de vente de détail alimentaire de plus de 400m² d'ouvrir 5 dimanches et de bénéficier de 3 dates au titre des jours fériés. Ce nombre de 8 dimanches est le même depuis 3 ans.

A ce titre, l'avis conforme, par délibération du conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Dax, sera requis suite au vote du conseil municipal sur le nombre de dimanches autorisés.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

DONNER un avis favorable sur le nombre de 8 (huit) dimanches concernés pour l'ouverture des surfaces de vente à dominante alimentaire pour l'année 2024, étant précisé que le conseil municipal de Dax s'était prononcé sur 8 dimanches en 2021, 2022, 2023, après avis conforme de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

SAISIR pour avis la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Maire

Merci, y a-t-il des questions ?
Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Madame Martine LABARCHÈDE maintenant pour des acquisitions par le Musée de Borda.

10- MUSEE DE BORDA : ACQUISITIONS

Madame Martine LABARCHÈDE

Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous.
Les collections du musée de Borda s'enrichissent régulièrement d'œuvres directement liées à ses orientations thématiques. S'agissant d'objets liés à l'histoire de la ville de Dax, des objets ont été récupérés lors de la dernière rénovation de l'Hôtel Splendid. Ils ont été jugés pertinents pour enrichir les collections du musée. Vous avez la liste sous les yeux et des photos jointes au dossier, je ne vais pas vous énumérer tout cela.

Conformément à l'article R. 451-2 du Code du patrimoine, pour les musées de France dont les collections n'appartiennent pas à l'État, toute décision d'acquisition, à titre gratuit ou à titre onéreux, est précédée de l'avis de la Commission scientifique régionale ou inter-régionale des collections des musées de France. Cette commission a été sollicitée et a donné un avis favorable, en date du 03 août 2023, pour l'intégration des objets datant de 1929, à l'inventaire du musée.

En parallèle, au début de l'année 2022, la famille Bouët-Willaumez a contacté la ville de Dax pour l'informer de son intention de faire don à son Musée, sans charge ni condition, d'un cercle de réflexion offert en 1788 par Louis XVI à l'Amiral Jean-Baptiste-Philibert Willaumez. Après un avis favorable de la commission scientifique régionale des collections des musées de France en date du 03 août 2023, ce don a été accepté par décision de Monsieur le Maire. Il convient également d'intégrer cet objet à l'inventaire des collections du Musée.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?

C'était très complet, vous avez tous les détails, vous pouvez poursuivre.

Madame Martine LABARCHÈDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'affectation au Musée de Borda de tous ces objets acquis par la ville,

APPROUVER l'inscription à l'inventaire des collections du Musée de Borda des objets de 1929 et du cercle de réflexion offert en 1788 par Louis XVI à l'Amiral Jean-Baptiste-Philibert Willaumez,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.
Nous passons donc au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Martine LABARCHÈDE toujours et cette fois-ci pour le programme de travaux et d'investissement au Musée de Borda.

11- MUSEE DE BORDA : PROGRAMME DE TRAVAUX ET INVESTISSEMENT

Madame Martine LABARCHÈDE

Le musée de Borda est labellisé « Musée de France » et à ce titre, il doit remplir les missions définies au Code du patrimoine à l'article L 441-2 sous la tutelle scientifique du Ministère de la culture. Pour ce faire, il doit être installé dans des locaux adaptés à ses usages et être équipé du matériel nécessaire à la mise en œuvre des actions de conservation préventives, adaptées aux collections et au site archéologique conservés. En 2023 et 2024 plusieurs investissements sont prévus.

Notamment la restauration-valorisation de la basilique antique :
Comme vous le savez la première tranche de travaux de restauration valorisation des vestiges de la basilique antique (dite crypte archéologique) s'est terminée en septembre 2023.

Après ces travaux de remise en place d'un climat propice à la conservation du site, la phase de stabilisation et d'observation des conditions d'assèchement des vestiges, sera suivie de la tranche 2 des travaux prévus au marché 18DX186. Ils consisteront à restaurer partiellement les maçonneries antiques et à mettre en place un nouveau parcours muséographique valorisant les collections gallo-romaines du musée. Cette phase est prévue de septembre 2023 à juin 2024.

Réfection partielle de la toiture de la chapelle des Carmes :
La vétusté des toitures du bâtiment abritant les expositions du musée de Borda au 11bis rue des Carmes, a entraîné, à plusieurs reprises, des infiltrations d'eaux pluviales traitées par des réparations ponctuelles. La répétition du phénomène perturbe la maîtrise du climat nécessaire à la bonne conservation des collections présentées dans les salles d'exposition temporaires. Cette situation à conduit le service technique à envisager la réfection d'une des toitures en cause. Après évaluation, il s'avère nécessaire de refaire l'ensemble de la

toiture des salles Est. Le montant des travaux programmés est évalué par le service technique à 41 667 € euros HT.

Amélioration du suivi climatique :
La précarité climatique des bâtiments nous impose une vigilance accrue sur les évolutions thermo-hygrométriques des salles d'exposition du musée. Afin de maintenir les conditions de conservation des œuvres dans les salles d'expositions temporaires et sur le site archéologique, l'enregistrement des données climatiques est nécessaire. Un matériel d'enregistrement et un logiciel de suivi doivent être acquis afin d'effectuer un suivi en dehors des heures d'ouverture au public et ajuster les mesures de conservation préventives. Le coût de ce matériel est estimé à 2 600 euros HT.

Aides demandées :
Afin de réaliser ces actions, des demandes de subventions aux meilleurs taux peuvent être présentées au Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement des Musées de France.
Vous avez le budget prévisionnel sous les yeux, je ne vous le lis pas sauf si vous le souhaitez ?

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous pouvons poursuivre alors.

Madame Martine LABARCHÈDE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le programme de travaux et d'investissement présenté ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine.
Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE à présent, pour les conditions de mise à disposition d'une salle au sein de l'espace multifonctions Rosa de Sousa, dans le quartier Cuyès.

12- ESPACE MULTIFONCTIONS ROSA DE SOUSA : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Merci Monsieur le Maire et bonsoir à tous.
Donc, après l'inauguration de cette salle en juin, nous allons par le biais de cette délibération, encadrer son utilisation.
Il est proposé que cette salle multi-activités puisse être gratuitement mise à disposition de structures et associations partenaires de la Maison des Citoyens afin d'y développer des actions à vocation sociale, à destination des habitants du territoire dacquois.
Les modalités de mise à disposition de la salle sont organisées via le règlement intérieur ci-joint et chaque mise à disposition fera l'objet d'une convention, que vous avez aussi en

pièce jointe, signée par les deux parties et une décision viendra acter cette mise à disposition.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ?
Oui, Madame VERDIERE-BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Oui, une question très simple.
Il est précisé dans la délibération que cette salle sera mise gratuitement à disposition des structures et des associations partenaires. Est-ce que vous pouvez nous dire quelles structures et quelles associations sont actuellement partenaires de la Maison des Citoyens s'il vous plaît ?

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Oui, bien sûr.
Comme vous le savez déjà nous travaillons avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), il y a plusieurs missions sur la Maison des Citoyens. Comme la Politique de la Ville, le REAAP (Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), l'insertion professionnelle. Nous avons également toutes les entreprises du PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) et tous les partenaires et associations avec lesquels nous faisons vivre le REAAP et le CTP.

Monsieur le Maire

Je parle sous le contrôle de Sarah mais nous avons voulu laisser une appellation assez large pour justement permettre à beaucoup d'associations qui, du coup, deviendraient partenaires de la Maison des Citoyens de manière très simple, certaines organisent des cours de danse, du soutien scolaire ... afin que tout le monde puisse bénéficier de cet espace. Nous nous gardons tout de même la possibilité de voir le projet avec eux afin que cela reste lié à ce que nous souhaitons proposer dans cet espace qui reste municipal.

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Sans oublier l'association Culture Cuyès et Loisirs.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Du coup, l'ensemble des associations Dacquoises pourront demander à bénéficier de cette salle ?

Monsieur le Maire

Le but étant que les associations aient un projet lié à la vie du quartier parmi ceux que je proposais, que ce soit sportif ou culturel. Le but étant que cela soit un lieu de vie sympathique, vous l'avez vu, c'est bien agencé. Que ce soit un lieu de vie et d'animation pour les habitants du quartier, quel que soit leur âge. Le but n'étant pas non plus que cela devienne une salle de quartier comme nous pouvons en avoir, où les gens peuvent y fêter un anniversaire ou autre, parce qu'elle doit garder cette vocation liée aux actions que nous menons, notamment avec la Maison des Citoyens.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Donc, elle ne rentre pas dans le même champ que les autres, nous sommes bien d'accord ?

Monsieur le Maire

Non, c'est plutôt une salle d'activités pour le quartier mais au sens large.

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

A titre d'exemple, pour cette semaine, la semaine Bleue, nous avons fait hier mercredi matin, un atelier culinaire et hier après-midi un atelier sophrologie par exemple.

Monsieur le Maire

Ce qui n'a rien à voir ! C'est complémentaire !
Monsieur Yves LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Juste une petite remarque, c'est ma soirée « remarques », c'est mon tic !.
Je suis allé voir la définition du mot « partenaire ». En fait ce terme de partenaire nous gêne. Donc je suis allé chercher la définition du mot « partenaire » dans le Petit Robert, j'en ai déjà parlé à Grégory du Petit Robert ! Il y a 2 significations. La seconde c'est « une personne avec qui on a des relations sexuelles » donc là, je pense que nous pouvons l'exclure ?

Monsieur le Maire

Je vous ai dit que nous laissions au sens large du terme ... !

Monsieur Yves LOUMÉ

Bon, on ne l'exclu pas tout à fait alors !
Par contre, la première signification... je m'y suis un peu perdu ...

Monsieur le Maire

Vous êtes resté focalisé sur l'autre signification ! Nous l'avons bien compris Monsieur LOUMÉ !

(Rires dans la salle)

Monsieur Yves LOUMÉ

Non, j'ai le téléphone qui a sonné...

Monsieur le Maire

Elle vous intéressait beaucoup plus !

Monsieur Yves LOUMÉ

Dans le cadre de cette Maison des Citoyens, je ne sais pas !

Mais toujours est-il que la première signification, c'est « personne avec qui nous sommes alliés contre d'autres », c'est ça qui me gêne dans la définition. Je pense que le mot a peut-être été mal choisi parce que nous disons « partenaire » et nous sous-entendons que, quand il y a des partenaires, il y a des adversaires. Partenaires au rugby, à la belote …

Monsieur le Maire

Puisque vous me posez la question, vous voyez, non là vraiment je pense que vous cherchez des poux sur les têtes des personnes qui sont chauves pour le coup ! Je ne parle pas de Pascal DAGES bien évidemment ! Non, je veux que vous dormiez bien ce soir Monsieur LOUMÉ.
Le but est justement de permettre à toutes les structures qui souhaitent s'associer aux actions menées, que ce soient des structures plutôt institutionnelles, comme nous parlions de la CAF par exemple pour participer financièrement mais aussi des structures associatives pour proposer des activités, de le faire. Donc, nous avons laissé ce terme qui nous paraissait large et faisait l'unanimité, jusqu'à ce que vous ouvriez le Petit Robert ! Justement pour que l'acceptation soit assez ouverte, pour que tous ceux qui veulent participer à des actions à Cuyès mais aussi au sens large, parce que tout le monde peut y venir, puissent le faire. Soyez rassuré et si jamais vous constatez que cela n'est pas interprété de cette manière, je sais que vous pourrez nous le signaler. Nous avons des personnes très présentes qui vivent sur ce quartier et qui sauront nous le dire aussi et ils auront raison.

Pas d'autre question ? Non, alors nous poursuivons.

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la mise à disposition de l'espace multifonctions Rosa de Sousa à titre gratuit aux différents partenaires associatifs de la Maison des Citoyens,

APPROUVER les conditions de mise à disposition fixées par la convention jointe en annexe,

APPROUVER le règlement intérieur de l'espace multifonctions Rosa de Sousa,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.
Nous allons passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE toujours pour la désignation d'un représentant de la ville de Dax au sein du Centre Départemental d'Action Sociale des Landes (CDAS) concernant le village Landais Alzheimer.

13- VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE DAX AU SEIN DU CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DES LANDES

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Depuis 2016, la ville de Dax est membre du groupement d'intérêt public (GIP) « Village Landais Alzheimer – Henri Emmanuelli » créé par le Département des Landes.
Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil départemental des Landes a approuvé la création et les statuts d'un établissement public à caractère administratif, dénommé Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) des Landes. Ce CDAS aura pour fonction, à compter du 1er janvier 2024, de gérer le Village Landais Alzheimer dans sa fonction « hébergement » de l'établissement expérimental mais aussi du portage des interventions à but social et médical social du Département des Landes.
Cet établissement public, distinct du GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui demeure, continue d'associer la ville de Dax qui, conformément à l'article 6 des statuts du CDAS, doit proposer, par délibération du conseil municipal, un représentant pour siéger au sein du conseil d'administration.

Il convient donc de faire appel à candidatures puis de procéder aux opérations de vote, le cas échéant à main levée sur décision à l'unanimité du conseil municipal.

Monsieur le Maire

Merci.
Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

PROPOSER Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE représentante titulaire et Madame Gisèle CAMIADE représentante suppléante pour siéger au Conseil d'administration du Conseil Départemental d'Action Sociale (CDAS) des Landes au nom de la ville de Dax,

DIRE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du Département des Landes,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci.
Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous votions à main levée ? Non, je vous remercie.
En fait, c'est le Village Alzheimer qui change de statut juridique comme vous l'avez compris.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Sarah toujours pour le contrat territorial d'accueil et d'intégration des étrangers primo-arrivants dont les bénéficiaires d'une protection internationale avec la signature d'un avenant.

14- CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES ETRANGERS PRIMO-ARRIVANTS DONT LES BENEFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE : SIGNATURE AVENANT

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

La ville de Dax a approuvé la signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CTAI) au titre de l'année 2022 par délibération en date du 10 novembre 2022 (n°20221110-08). Pour rappel, les objectifs du CTAI sont de favoriser l'apprentissage linguistique via l'association SOS Solidarités, l'accès et le maintien dans le logement via la Maison du Logement, l'accès à la santé via le PAS (Pôle d'Accès à la Santé) à l'hôpital de Dax, l'accès à la parentalité et la petite enfance via la ville de Dax et son CCAS et notamment par la Maison des Citoyens et la Maison de l'Enfance.
Au vu des actions réalisées par le CCAS et la ville de Dax en 2022, la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations) a validé le principe de l'obtention des financements pour 2023. Concrètement, la prolongation du CTAI en 2023 permet de percevoir des crédits pour :
- un mi-temps d'auxiliaire de puériculture sur la Maison de l'Enfance, afin de renforcer l'équipe en place et afin d'accompagner l'accueil des publics réfugiés, environ 20 % du public,
- un mi-temps d'accueil social à la Maison des Citoyens pour renforcer la présence de l'accueil et arriver à un temps plein permettant une ouverture matin et après-midi de ce service.

Ce contrat s'inscrit pleinement dans la politique de cohésion sociale et de solidarité portée par la ville de Dax et ses services, il s'agit de proroger le Contrat d'Accueil et d'Intégration pour 2023.

Monsieur le Maire

Merci.
Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous pouvons poursuivre.

Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la signature de l'avenant joint en annexe qui proroge au titre de l'année 2023, le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration de Dax signé le 18 novembre 2022,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Amine BENALIA BROUCH maintenant pour un dossier qui, je le sais lui tient à coeur, le concours de décoration de sapins de Noël 2023, avec peut-être un nouveau nom cette année !

15- CONCOURS DE DECORATION DE SAPINS DE NOEL 2023

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues.
Par souci de mieux accompagner les amicales et associations qui souhaitent redynamiser leur quartier au travers des actions qu'elles entreprennent, la ville de Dax organise comme chaque année, un concours de décoration de sapins de Noël. Le concours a pour objet d'inciter les habitants et les bénévoles à participer activement à la confection des décors du sapin dédié à chaque quartier et à prendre part à cette action collective qui vise surtout à renforcer le lien social sur les différents territoires de la cité.
Le concours est organisé sur le principe de la laïcité en fonction des modalités fixées par la ville et selon le règlement que vous avez eu en annexe.
Alors Monsieur le Maire, le thème proposé cette année pour l'édition 2023 est « Mon sapin Olympique », voilà pour annoncer et faire la transition avec 2024.

Monsieur le Maire

Merci, nous avions compris !

(Rires dans la salle)

Monsieur Amine BENALIA BROUCH

C'est bien de le rappeler !
Pas de question ?

Monsieur le Maire

Si, Monsieur Yves LOUMÉ, qui a certainement vu la définition du mot « sapin » dans le Petit Robert.

(Rires dans la salle)

Je plaisante !

Monsieur Yves LOUMÉ

Non, pas du tout. En fait je ne vais même pas parler des sapins.
Nous avons fait une commission très intéressante avec Amine l'autre jour, au cours de laquelle nous avons fait le bilan du Forum des Associations. Si je peux dire un mot, si cela m'est permis sachant que ce n'est pas à l'ordre du jour ?

Monsieur le Maire

Ça dépend, est-ce que c'est positif ?

Monsieur Yves LOUMÉ

Oui, c'est positif.

Monsieur le Maire

Bon, alors allez y Monsieur LOUMÉ !

Monsieur Yves LOUMÉ

Cette année, cette manifestation a été organisée, un samedi, où il a beaucoup plu, au stade Colette BESSON qui à mon avis est un bon choix, vous voyez c'est très positif ! Parking archi complet, non, il n'y a pas de « mais » encore ! Et finalement, cela a été un franc succès populaire.
Sauf que, attendez vous allez voir c'est positif, pour préparer une telle journée, il y a beaucoup de travail. Au niveau des personnes qui interviennent sur les stands ou pour les services de la ville. En plus, pas de chance, il a plu toute la journée. Par contre, qu'il pleuve deux jours de suite à Dax avec une telle violence, c'est très rare.
Donc, pourquoi ne pas organiser le Forum des Associations sur un week-end, soit sur 2 jours ? C'est une vraie question et une vraie proposition, en même temps.

Monsieur le Maire

Amine BENALIA-BROUCH.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH

C'est tout simplement ce que j'avais dit autour de la table et tu l'avais également avancé. J'ai dit que c'était effectivement quelque chose que nous allions étudier et voir s'il y avait une possibilité. Voir également si la programmation de l'année prochaine le permet ou pas. Nous allons travailler en ce sens et voir si nous sommes en capacité de pouvoir le faire sur deux jours. Voir également pour d'autres nouveautés et faire en sorte que nous ne nous essoufflions pas pour continuer à amplifier la dynamique.

Monsieur le Maire

Merci Amine, bel élan de coconstruction.
Cela mobilise tout de même des moyens sur deux jours et pour les associations également qui doivent mobiliser des bénévoles durant deux jours pour tenir les stands.
Je ne dis pas que ce ne sera pas impossible mais ce sera tout de même à bien observer avec tout le monde pour voir la soutenabilité du projet.

Monsieur Amine BENALIA-BROUCH

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'organisation d'un concours de décoration de sapins pour l'année 2023,

APPROUVER le règlement du concours de décoration de sapins de Noël 2023,

APPROUVER le montant et la nature des dépenses,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Nous passons à présent au point numéro 16, les décisions modificatives de l'exercice 2023. En l'absence de Mylène HENAULT, je vais rapporter cette délibération, avec beaucoup moins de talent qu'elle ne l'aurait fait.

16- DÉCISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2023

Les décisions modificatives, vous le savez, c'est une délibération qui permet d'ajuster notre budget en dépenses, en recettes, en fonctionnement et en investissement, en fonction de la réalité de l'avancement de l'exercice.

Il nous est donc proposé sur le budget principal et concernant la section d'investissement d'augmenter la prévision des dépenses de 599 240 €, avec notamment une accélération des travaux de remplacement de l'éclairage public, toujours dans l'objectif de réduire les charges de fonctionnement sur ce poste que nous avons déjà eu l'occasion de décrire ici et passer notamment sur du LED. Nous sommes en plus accompagnés sur des mesures « d'intracting » par la Banque des Territoires et le Sydec, c'est-à-dire la possibilité de rembourser en fonction des gains et des économies d'énergie et le Fond Vert aussi (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires). Ces travaux de remplacement d'éclairage public sont à hauteur de plus de 110 000 €.
Des travaux également rendus nécessaires par l'accession de notre club de rugby, l'US Dax Rugby Landes, en pro D2, à hauteur de 130 000 € supplémentaires par rapport à ce qui était prévu.
La hausse du coût prévisionnel du ravalement de la façade de l'Atrium pour 160 000 € et puis la révision de travaux divers dont nous avons constaté quelques augmentations sur la crypte, la Basilique Antique pour 23 000 €.
Les candélabres du Vieux Pont qu'il faut finalement conserver à l'identique, ce qui coûte plus cher à 33 000 €, l'enfouissement des réseaux de la rue des Carmes qui a généré une augmentation de 40 000 €.
Du coup, nous mettons des financements, des recettes en face pour financer ces nouvelles dépenses. Un virement complémentaire de la section de fonctionnement de 30 000 €. Une subvention pour la rénovation de la bibliothèque à hauteur de 400 000 € et le produit supplémentaire que nous n'avions pas prévu de la part de la dotation nationale des amendes de police à hauteur de 169 000 €. Ce ne sont pas les amendes qui sont dressées sur la ville de Dax qui sont reversées, il y a un calcul national beaucoup plus compliqué. C'est pour cette raison que nous avons toujours une différence entre ce qui est prévu et ce que nous touchons.

Sur la section de fonctionnement maintenant.
Une augmentation des dépenses à hauteur de 196 000 € qui concerne le remboursement à l'agglomération d'un sinistre qui était intervenu sur la station d'épuration avant le transfert de la compétence donc les assurances ont remboursé la ville. Nous avons d'un côté la dépense puis de l'autre côté la recette liée à l'assurance à hauteur de 120 000 €.
Les travaux, cette fois-ci, en fonctionnement au stade Maurice BOYAU à hauteur de 29 000 €. La hausse des taux d'intérêts, puisque nous avons encore une petite partie de nos emprunts qui sont liés à des taux qui sont légèrement variables mais encadrés, à hauteur de 12 000 €. Le maintien de l'opération emblématique de nos sapins de Noël dont nous parlions, avec 4 000 € sur ce poste.
Le virement à la section d'investissement dont je parlais à hauteur de 30 000 €.
Les recettes en face sont donc les assurances. Les recettes pour les travaux de régie que nous équilibrons entre fonctionnement et investissement à hauteur de 30 000 €. Une subvention perçue pour le Tour de France à hauteur de 55 000 € et puis la dotation nationale de péréquation qui est de 7 000 €.

Voilà pour le budget principal, comme pour le budget annexe des fêtes, qui est le seul budget qui nécessite une DM (décision modificative). Il s'agit d'un virement entre chapitres de 17 000 €, soit entre le chapitre 11 et le chapitre 12, charges à caractère général vers les charges de personnel, puisque nous avons eu un nombre plus important que prévu de toreros français qui sont venus. Pour les toreros français, nous rémunérons directement les quadrillas, ce qui explique que nous devons passer d'un chapitre à l'autre.

Voilà pour ces décisions modificatives.
Y a-t-il des questions ?
Monsieur LOUMÉ.

Monsieur Yves LOUMÉ

Alors, pour le coup, c'est une remarque cette fois-ci.
L'Atrium, peinture de la façade qui passe de 80 000 à 240 000, c'est multiplié par 3, je trouve ça hallucinant. Moi, je viens de repeindre ma façade, j'ai fait faire un devis, si la facture avait été le triple du devis, je pense qu'il y aurait eu un souci. Que s'est-il passé ? Avons-nous une explication ?

Monsieur le Maire

Oui, je suis entièrement d'accord avec vous sur le caractère pénible de ces situations.
Nous avons des estimations en amont. L'estimation était de l'ordre de 80 000 € puis nous avons eu une réévaluation qui est passée à 100 000 € et quelques, entre tous les postes concernés mais effectivement nous sommes au double. Vous savez que quand nous lançons des marchés et puis des appels d'offres, les entreprises répondent. Après, entre les estimations que nous avons un an avant, pour lesquelles nous arrivons tout de même à des sommets et au moment où les entreprises répondent à l'appel d'offre, nous en arrivons à de telles situations. Nous avions deux solutions. Celle de surseoir, puisque nous étions au-dessus des prévisions, rendre tout cela infructueux et ne pas le faire. La deuxième, le faire et c'est ce que nous avons décidé malgré tout car cette façade de l'Atrium, nous le voyons, elle est emblématique de notre centre-ville et elle nécessite maintenant depuis des années d'être repeinte. C'est le mieux-disant, en plus ! Donc il y a d'autres offres, mais nous avons décidé de valider. Mais je suis d'accord avec vous sur l'aspect très pénible de cette situation et bien évidemment, nous ne pouvons pas négocier. Soit nous ne faisons pas, soit nous faisons avec le mieux-disant.

Madame VERDIERE-BARGAOUI.

Madame Axelle VERDIERE-BARGAOUI

Oui, je me permets de faire une remarque pour expliquer rapidement notre abstention afin qu'elle ne soit pas mal comprise.
Bien évidemment, nous validons l'ensemble des points et la dernière remarque qu'a faite Yves LOUMÉ pour l'Atrium.
Sauf qu'en cohérence avec les votes habituels que nous avons concernant le budget, nous nous abstiendrons sur cette délibération mais nous sommes ravis que la peinture de l'Atrium soit faite.
Merci.

Monsieur le Maire

Oui, j'ai compris que cela n'était pas une opposition sur les travaux. Je connais cette difficulté quand il y a la DM et que nous avons voté contre le budget. J'ai connu ça par ailleurs donc, on ne sait pas toujours quoi faire !

Il nous est demandé de bien vouloir :

ADOPTER les décisions modificatives concernant le budget principal et le budget annexe des fêtes telles que figurant dans le tableau ci-annexé,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Donc, **voté avec 28 voix pour et 7 abstentions**. Merci.

A présent, les autorisations de programme et de crédits de paiement qui suivent en fait ce que je décrivais tout à l'heure.

17- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2023 : MISE A JOUR

Nous avons un tableau qui est annexé. Des autorisations de programme et de crédits, c'est ce qui permet d'inscrire des investissements sur plusieurs exercices puisqu'ils vont durer justement sur plusieurs exercices.
Nous en avons plusieurs qui sont modifiés en fonction des montants qui sont à revoir et justement dont nous parlions tout à l'heure. Notamment, la restauration de la crypte et le renouvellement des bulles, c'est-à-dire l'accélération du changement de l'éclairage.
Et puis, il nous faut clôturer, j'allais le dire enfin, l'autorisation de programme P19079 « Démolition du Jaï Alaï » pour un montant de 781 000 € TTC pratiquement.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiement, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé,

APPROUVER la clôture de l'AP P19079 « démolition du Jaï Alaï » au montant de 780 956,78 € TTC,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Donc, voté avec 6,5 abstentions, non je plaisante !
Voté avec 28 voix pour et 7 abstentions, je vous remercie.

Le tableau des effectifs à présent, le point 18 et sa mise à jour.

18- TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR

Régulièrement, nous sommes amenés à faire évoluer ce document administratif par rapport à l'évolution de la structure des ressources humaines de la collectivité. Il s'agit en fait d'ouvrir et de fermer les postes et de supprimer ceux qui n'ont plus de raison d'être, en raison notamment des passages de grade ou des changements de statut des agents. Vous avez tous les postes listés en fonction des filières et des catégories des agents.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER les tableaux des effectifs ci-annexés.
Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets de la ville et de la régie des boues, parce que bien évidemment il y a des incidences sur les rémunérations,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

La mise à disposition d'agents municipaux auprès des clubs sportifs à présent.

19- MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX AUPRES DE CLUBS SPORTIFS

C'est une politique mise en place depuis de nombreuses années au sein de notre ville, qui permet à la ville d'accompagner certains clubs sportifs, notamment avec les activités du mercredi, en détachant 2 agents vers les clubs de l'Envolée de Dax et l'Union Sportive Dacquoise. Nous continuons avec les agents qui sont inscrits dans ce dispositif depuis l'origine pour l'année scolaire 2023/2024.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

PRENDRE ACTE des conventions de mise à disposition de 2 agents municipaux auprès des clubs sportifs : l'ENVOLEE de DAX et l'UNION SPORTIVE DACQUOISE ci-annexées pour l'année scolaire 2023-2024.

Nous prenons donc juste acte à l'unanimité.

Je laisse maintenant la parole à Monsieur Guillaume LAUSSU pour l'indemnisation d'agents dans le cadre de la protection fonctionnelle.

20- PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION D'AGENTS

Monsieur Guillaume LAUSSU

Merci Monsieur le Maire et bonsoir Mesdames et Messieurs.
C'est une délibération malheureusement récurrente.
Conformément aux articles L.134-5 et L.134-8 du Code général de la fonction publique, la collectivité est tenue d'assurer la protection fonctionnelle des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions. A cet effet, elle est subrogée aux droits des agents pour obtenir des auteurs des faits réparation des préjudices subis.
Nous allons donc traiter 3 jugements.

Par jugement du Tribunal judiciaire de Dax en date du 16 février 2023, Monsieur X a été condamné pour outrage et menace de crime ou délit en récidive à l'encontre de l'agent de Police municipale et à lui verser la somme de 350 euros, pour des faits survenus le 15 septembre 2022.

Un deuxième jugement en date du 10 mars 2023, Monsieur X a été condamné pour outrage à l'encontre de l'agent de Police municipale et à lui verser la somme de 300 euros, pour des faits survenus le 31 octobre 2022.

Et enfin le dernier jugement du Tribunal judiciaire de Dax en date du 4 mai 2023, Monsieur X a été condamné pour outrage, violence et menace de mort à l'encontre de 3 agents de Police municipale et à leur verser respectivement les sommes de 150 euros, 250 euros et

150 euros, pour des faits survenus le 30 juin 2022 et pour lesquels la protection fonctionnelle de la collectivité a été accordée aux agents.

Il appartient à la collectivité, subrogée aux droits des agents victimes, de procéder à leur indemnisation. Les démarches de recouvrement auprès des auteurs des faits, tant pour les sommes à verser aux agents, que pour l'indemnisation en propre de la collectivité ainsi que les frais irrépétibles, ont déjà été engagées pour application des jugements.

Avez-vous des questions ?

Monsieur le Maire

Pas de question.

Monsieur Guillaume LAUSSU

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le versement aux agents de police municipale visés les indemnisations telles que précisées par les jugements du Tribunal judiciaire de Dax, annexés à la présente délibération, dans le cadre de la protection fonctionnelle qui leur a été accordée,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Merci.
Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Martine ERIDIA à présent pour l'état d'assiette et la destination des coupes de bois pour l'année 2024.

21- ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS ANNEE 2024

Madame Martine ERIDIA

Merci et bonsoir à tous.

Comme chaque année là aussi, la ville de Dax inscrit à l'état d'assiette les coupes de bois de l'année suivante après les recommandations de l'ONF (Office Nationale des Forêts). Les essences sont essentiellement du chêne pédonculé, les quantités seront déterminées au fur et à mesure de l'expertise de l'ONF.

Les coupes proposées pour l'année 2024 sont les suivantes :
- parcelle :3 A qui se trouve au bois de Boulogne est une coupe d'amélioration, c'est juste une éclaircie sanitaire,
- les parcelles 7 A, 6 A et 9 C se trouvent aux Gravières, 2 coupes d'amélioration et une coupe rase de peupliers, qui seront replantés l'année suivante,
- et enfin la parcelle 14 A, une vraie coupe dite coupe par parquet sur 50 tiges qui seront replantées en nombre plus important l'année suivante.

Est-ce que vous avez des questions, sur ce sujet ?

Monsieur le Maire

C'est sûr ?

Madame Martine ERIDIA

J'ai envoyé toutes les infos.

Monsieur le Maire

Pas de question ?

Madame Martine ERIDIA

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER la mise en œuvre de toutes les coupes inscrites à l'état d'assiette 2024,

APPROUVER le montant de la coupe conformément au devis proposé par l'ONF en date du 18 avril 2023,

APPROUVER la mise en vente par l'Office National des Forêts de toutes les coupes inscrites à l'état d'assiette 2024,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Martine, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Alexis ARRAS à présent pour l'avenant n°2 à la convention OPAH-RU (OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN).

22- CONVENTION D'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) : AVENANT N°2

Monsieur Alexis ARRAS

Rebonsoir mes chers collègues.

Si vous me le permettez Monsieur le Maire, un petit commentaire pour faire le lien entre ma première intervention et la présentation de cette délibération qui concerne en fait le centre-ville, la revitalisation du centre-ville. Je vous invite mes chers collègues et mon cher collègue Monsieur LOUMÉ à lire le dernier numéro de la revue « Le Festin », qui est une revue financée par la Région sur le patrimoine et vous y trouverez un article passionnant sur la stratégie bayonnaise pour reconquérir le centre-ville de Bayonne.
Vous verrez que notre stratégie, s'inspire au fond de ce qui a été fait là-bas, sauf que eux, sont en fin de parcours et nous, nous sommes en début de parcours. Nous sommes dans la

phase compliquée et vous verrez que nous avons aujourd'hui les mêmes difficultés que le centre-ville de Bayonne dans les années 80.
Aujourd'hui, nous mettons en place les outils nécessaires pour commencer cette stratégie de reconquête. Là, sur des solutions de cours terme, c'est-à-dire, l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain). Vous verrez dans les prochaines semaines, les outils que nous mettrons en œuvre.

La convention OPAH-RU repose sur trois axes : un accompagnement des propriétaires bailleurs, un accompagnement des propriétaires occupants et l'avenant de ce soir qui concerne donc les copropriétés. Copropriétés pour lesquelles nous avons décidé, collectivement lors d'un comité de pilotage, d'être beaucoup plus offensifs, beaucoup plus innovants et d'amplifier nos actions pour accompagner ces copropriétés en difficulté. Nous avions initialement décidé dans la convention d'accompagner 3 copropriétés qui devaient représenter environ 30 logements. Finalement, nous accompagnerons 4 copropriétés et notamment celle du Goya qui comprend 113 logements. Cette copropriété du Goya a fait l'objet d'une concertation avec les copropriétaires qui ont désigné un des 3 scénarios pour rénover la copropriété. C'est le scénario 2 qui est un scénario ambitieux et qui va au-delà des travaux de sécurité. Et aujourd'hui, il s'agit d'intégrer ces travaux dans la présente convention.
Je dois souligner le travail mené par les services, urbanisme, logement à l'agglomération, notre prestataire urbanisme, les services de l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat, qui nous accompagnent sur cette copropriété particulièrement difficile et notamment aussi de Procivis, qui va accompagner les copropriétaires les plus fragiles, les plus en difficulté pour leur trouver des solutions de financement pour ces nouveaux travaux.
Nous accompagnons également 3 petites copropriétés dont vous avez les adresses dans la délibération : 9 place de la Fontaine Chaude, 13 Place Roger Ducos, je pense que vous devez bien la connaître, 24/30 rue Saint-Vincent. Ce sont des copropriétés qui étaient en voie de dégradation, qui n'étaient pas non plus dans un état d'insalubrité irrémédiable mais avant d'atteindre cet état, notre volonté a justement été de rattraper ces copropriétés avant qu'elles ne tombent dans des situations très compliquées.
Vous avez donc dans ladite convention l'ensemble des travaux qui sont programmés.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'avenant n°2 de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU), joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant susmentionné et tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Travail fastidieux mais il est vrai que si nous avons des avancées telles que nous le souhaitons et que nous voyons venir sur cet immeuble notamment du Goya, ce sera significatif.

Monsieur Alexis ARRAS

En tous cas, aujourd'hui, les conditions de la collectivité et de l'agglomération sont réunies. La balle est dans le camp des copropriétaires que nous accompagnons. Ceux qui n'ont pas les reins financiers sont accompagnés par Pocivis, pour essayer de trouver les solutions de financement de ces travaux. La collectivité a fait le maximum, maintenant le reste ne dépend plus de nous, même si nous continuerons l'accompagnement sur la mise en œuvre des travaux.

Monsieur le Maire

Nous pouvons même dire les collectivités, puisque c'est l'État, l'agglo et la ville.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.
Nous avions donné les « approuvés » ?

Monsieur Alexis ARRAS

Oui, oui je les ai donnés.

Monsieur le Maire

C'est sûr ça, parce que moi je n'en suis pas certain, est-ce qu'on peut repasser la vidéo !
Bien, nous pouvons passer au vote alors.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Alexis ARRAS toujours pour la convention d'accompagnement avec le CAUE des Landes.

23- CONVENTION MISSION D'ACCOMPAGNEMENT : CAUE DES LANDES

Monsieur Alexis ARRAS

Le CAUE qui est le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Landes, nous accompagne depuis 2019.
Petit rappel historique, il a été crée par la loi de 1977 dont l'objectif était de dire que l'architecture « est une expression de la culture mais aussi de l'environnement et donc de faire en sorte que la qualité architecturale soit d'intérêt public ». C'est toujours l'objet de cet accompagnement, c'est-à-dire de nous aider sur les grands projets que les promoteurs immobiliers souhaitent réaliser sur la commune. Faire en sorte que ces projets soient qualitatifs, à la fois dans l'architecture de ces projets, c'est-à-dire dans les façades mais aussi dans la composition de ces projets, c'est-à-dire dans la typologie des logements. Dans la composition également des espaces autour de ces immeubles, qu'ils soient publics ou privés, la végétalisation, la mise en œuvre du stationnement et l'insertion de ces projets dans les quartiers dacquois. L'objectif aussi c'est que la construction soit acceptée et pour qu'elle soit acceptée, il faut qu'elle s'intègre à l'environnement du quartier.

Je dois dire que c'est un partenariat riche, réussi et la bonne nouvelle qui nous a été soulignée il y a quelques temps par les services de l'État, c'est que nous avons très peu de recours sur nos projets immobiliers à Dax. Ce qui montre que nos équipes, le CAUE et le service urbanisme, effectuent un travail assez remarquable et que notre procédure d'avant-projet, qui mêle un dialogue à la fois avec les promoteurs, les habitants, les propriétaires

fonciers, est une méthode d'avant-projet qui fonctionne. Je m'en félicite et je propose que nous poursuivions cet accompagnement avec le CAUE des Landes.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir :

APPROUVER le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention, les avenants ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité, merci.

Le prochain point et pas des moindres, puisqu'il s'agit de la clôture de la ZAC des Bords de l'Adour et son bilan. Nous ne clôturons pas le site mais plutôt l'aspect juridique et financier des choses.

24- BILAN DE CLOTURE DE LA ZAC DES BORDS DE L'ADOUR

Monsieur Alexis ARRAS

Si vous me permettez Monsieur le Maire que je fasse un rapide historique de ce dossier ?

Monsieur le Maire

Cela fait deux fois que je vous permets cette petite digression Monsieur ARRAS.

(rires dans la salle)

Monsieur Alexis ARRAS

Comme nous ne clôturons pas quand même tous les ans ou à chaque conseil municipal une zone d'aménagement concertée, qui est aujourd'hui un quartier vivant de Dax et un quartier important, je pense que cela mérite un petit bilan.
Cette zone des Bords de l'Adour avait été identifiée dès 1967 comme une zone à urbaniser, avec d'ailleurs une ZUP, un projet de ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) qui n'a pas survécu à l'année 1968, notamment en raison de la législation qui a changé et de la mise en place de ce que nous appelons les procédures de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC). A partir de 1970, la ville a commencé à réfléchir à la mise en place d'une ZAC, qui a été validée par le conseil municipal en 1974. En 1977, la concession a été accordée à la SIDEA (Société Interdépartementale d'Equipement d'Aquitaine), sauf que cette dernière a fait faillite. C'est en 1982 que la ville a décidé de confier ce dossier à la « SATEL » (Société d'Aménagement des Territoires et d'Equipement des Landes), vous avez d'ailleurs le contrat de concession en annexe. L'objectif de départ était la réalisation de 496 logements et d'un hôpital. Si nous faisons un bilan rapide, finalement ont été réalisés 295 logements individuels et 485 logements collectifs, un centre hospitalier, un établissement thermal, une crèche, des commerces, une pharmacie, etc...

Il est proposé de clôturer cette concession, qui doit être clôturée par la collectivité qui en a demandé l'ouverture, au maître d'œuvre. Vous verrez qu'il y a un léger déficit de 53 005,13

euros, ce qui honnêtement, pour une concession aussi lourde, est un déficit assez minime. Sachant qu'entre temps nous avons eu la mise en œuvre du Plan prévisionnel des risques d'inondations, qui a rendu un certain nombre de terrains inconstructibles et qui nous empêche finalement d'atteindre l'équilibre sur cette ZAC. 53 000 euros pour 295 logements individuels et 485 logements collectifs avec tous ces équipements, je pense que pour la ville de Dax, c'est plutôt une opération réussie.

Je vous propose :

D'APPROUVER le bilan financier de l'opération « ZAC des bords de l'Adour » qui s'appellera bientôt « Quartiers des Bords de l'Adour », annexé à la présente et le paiement du montant de 53 005,13 € TTC à la SATEL,

D'APPROUVER l'acquisition, au prix d'un euro, des parcelles cadastrées CN n° 37 (1251 m²), CN n° 138 (78 m²), CN n° 309 (8 m²) , CN n° 294 (12 m²) et CN n° 286 (4 m²),

D'AUTORISER Monsieur le Maire, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître Alexandre MONTES, notaire à Dax ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire

Nous allons passer au vote, je crois qu'il n'y avait pas de question ? Sûr.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Voté à l'unanimité.

Je sais que certains sont pressés de partir, puisqu'il y a un superbe spectacle à l'Atrium ce soir. Vous n'aurez pas de place puisque c'est complet, comme toujours !

Ceci dit, avant de quitter la pièce, je vous demanderai de signer les documents, puisque nous avons voté des délibérations liées au sujet financier.

Nous pouvons donc clore cette séance et je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 20h06.

Le secrétaire de séance,

Alexis ARRAS.

Monsieur le Maire,

Julien DUBOIS.

